

terre d'ambitions

Magazine d'information économique
de la Chambre d'agriculture du **CHER**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHER

**Une carte de services pour accompagner
les éleveurs et optimiser leurs perfor-
mances**

La Chambre d'agriculture du Cher met à disposition des
éleveurs cette carte de services leur permettant ainsi
d'optimiser les performances de leur troupeau...

suite page 3

DOSSIER

LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES AGRICOLES

..... **suite page 5**



DANS CE NUMÉRO

OUTIL DE VOTRE VALEUR AJOUTÉE :
Une carte de services pour accompa-
gner les éleveurs et optimiser leurs
performances **▲ page 3**

DOSSIER :
La transmission des entreprises
agricoles **▲ page 5**

PERSPECTIVES ET INNOVATIONS :
Les agromatériaux, le chanvre et le
miscanthus **▲ page 10**

BRÈVES D'ACTUALITÉS **▲ page 12**



Sommaire

Édito

A lors que nous vivons une deuxième année d'application de la nouvelle Politique Agricole Commune, nous constatons les effets destructeurs d'une politique qui ne met pas en œuvre des mécanismes de régulation des marchés.

Beaucoup d'agriculteurs du Cher s'interrogent sur leur avenir. Les membres de la Chambre d'agriculture sont persuadés qu'un avenir est possible pour notre agriculture départementale. C'est pour cela que nous accompagnons certains exploitants dans la préparation de leur transmission afin d'installer des futurs agriculteurs ou conforter des systèmes d'exploitation. Nous sommes convaincus que seuls des entrepreneurs peuvent porter des projets économiques. La vitalité économique de l'agriculture du Cher passe par l'accompagnement d'installations et d'initiatives quelles que soient les productions, y compris pour le développement des agromatériaux.

Pour permettre de répondre à vos besoins et à vos attentes, la Chambre d'agriculture a décidé il y a 3 ans de regrouper les moyens d'appui aux éleveurs au sein d'une même structure. Ainsi, une nouvelle carte de services a été proposée aux éleveurs, plus large, plus complète. Les éleveurs adhérents du contrôle de performances ne s'y sont d'ailleurs pas trompés et ont accueilli très favorablement cette nouvelle organisation. Les responsables professionnels ont su anticiper des questions qui pourront être mieux traitées, comme par exemple les innovations autour de la génomique ou encore la numérisation des données...

Agriculteurs et structures à votre service, nous sommes dans la même obligation de penser nos projets pour les années à venir dans un contexte qui évolue très rapidement avec le souci d'être économe des deniers publics. Nous avons besoin d'être à l'écoute du monde qui nous entoure et des agriculteurs, imaginatif dans les solutions à apporter à chaque situation.

Le secteur agricole ne réussit jamais aussi bien que lorsqu'il apporte une réponse collective aux défis auxquels il doit faire face.

Étienne Gangneron

Président de la Chambre d'agriculture du Cher

OUTIL DE VOTRE VALEUR AJOUTÉE
Une carte de services pour accompagner les éleveurs et optimiser leurs performances

▶ page 3

DOSSIER
La transmission des entreprises agricoles

▶ page 5

PERSPECTIVES ET INNOVATIONS
Les agromatériaux, le chanvre et le miscanthus

▶ page 10

BRÈVES D'ACTUALITÉS

▶ page 12

Chambre d'agriculture du Cher

Directeur de la publication :
Étienne Gangneron

Directeur de la rédaction :
Bruno Guerre

Coordination :
Caroline Collin

Rédaction :
Isabelle Coudrat, Bruno Guerre, Sophie Auzel, Rosa Lamouroux, Fanny Vincent, Valérie Leroux, Florent Brac de la Perrière

Conception graphique et éditoriale :
Créaplus Communication

Mise en page, réalisation, impression :
Créaplus Communication

Crédit photos :
Chambre d'agriculture du Cher, Isabelle Coudrat, A. Sanchez, F. Gouin, E. Terrien, R. Moreau, S. Rousseau médiathèque des Chambres d'agriculture

Tirage : 3800 exemplaires

Dépôt légal : ISSN 2117-2757



Une carte de services pour accompagner les éleveurs et optimiser leurs performances

La carte des services bovins viande est une feuille de route proposant un éventail de prestations à l'attention des éleveurs qui choisiront les plus appropriées à leurs besoins. L'objectif est de faciliter leur métier sur différents aspects (techniques, économique...).



Quelques chiffres clés Bovins Croissance

- 192 éleveurs adhérents – 18 % des éleveurs du Cher
- 14 000 vaches cotisantes – 22 % des vaches du Cher
- 35 700 pesées – 9 200 pointages
- 300 prestations réalisées en 2015

Depuis 2013, le contrôle de performance, jusqu'alors indépendant, fait partie des services de la Chambre d'agriculture du Cher. Environ 200 adhérents sont régulièrement accompagnés au travers de Bovins Croissance. Face à l'évolution du contexte agricole et pour répondre aux demandes du terrain, la Chambre d'agriculture du Cher a choisi de lancer une nouvelle offre de service au 1^{er} janvier 2015. « Donner du sens à la mesure et accompagner au mieux les éleveurs afin de les conforter dans leur activité d'élevage, c'est bien là l'enjeu de cette nouvelle carte ! » souligne Sophie Auzel, responsable conseil aux exploitations viande, à la Chambre d'agriculture du Cher.

Dans le département, beaucoup d'éleveurs cumulent l'élevage à d'autres activités (céréales, autres élevages), ce qui rend ce métier parfois compliqué avec un travail conséquent et une charge administrative dense. « Le but est donc de soutenir ces professionnels, de leur apporter du sur-mesure dans un contexte qui évolue sensiblement, d'être en définitive dans une démarche d'écoute perpétuelle afin d'adapter nos services pour répondre à leurs besoins », rappelle Sophie Auzel.

Cette carte est accessible aux éleveurs du département avec cependant un déploiement privilégié en termes de tarifs chez les adhérents Bovins Croissance cotisants par ailleurs au service de contrôle de performance. Cette offre répond à quatre grands axes : la sélection du troupeau, la conduite technique, l'efficacité économique et le respect de la réglementation. L'appui à la sélection du troupeau est la mission première de Bovins Croissance. La collecte des données de poids et des critères phénotypiques donnent naissance à des index qui offrent une évaluation sur une base « cent » de la valeur génétique de l'animal.

Ce sont les outils de pilotage du troupeau, des radars qui aiguilleront la sélection des futurs reproducteurs. La carte de services accompagne la

valorisation de ces données chez l'éleveur « donner du sens à la mesure via des appuis au tri des femelles, au plan d'accouplement... ». Les données collectées seront précieuses pour les éleveurs souhaitant travailler sur la conduite du troupeau et son efficacité à travers un appui alimentation. « À travers des croissances, on observera par exemple si les rations hivernales sont adaptées ou à retravailler » précise Sophie Auzel. Les éleveurs pourront aussi affiner la gestion de l'herbe et des fourrages ou encore vérifier s'il reste des leviers pour améliorer leurs ateliers à travers le calcul des coûts de production.

Le volet réglementaire est lui aussi amplement pris en compte avec des appuis sur les normes de stockage des effluents, les enregistrements parcellaires des pratiques culturales, la déclaration Pac et plus largement sur la réglementation applicable à chaque exploitation au travers du service SICléo.

Permettre de donner du sens à la mesure via des appuis techniques et spécialisés

Tous ces services permettent aux éleveurs d'évaluer, de comparer leurs performances avec les autres troupeaux, de sélectionner, d'affiner leur gestion de l'alimentation, d'optimiser

le coût de production, d'échanger avec des référents techniques spécialisés dans leurs domaines... en bref, de tenir une longueur d'avance.

Pour plus d'informations :

Contactez Sophie Auzel
à la Chambre d'agriculture
Tél. : 02 48 23 04 26
Email : s.auzel@cher.chambagri.fr
Ou David Emery
à la Chambre d'agriculture
Tél. : 06 25 34 77 17
Email : d.emery@cher.chambagri.fr ■



Un suivi et des services à la carte

Depuis 1988, **Bruno Webert** est exploitant agricole en polyculture élevage sur le domaine de Maugenest à Reigny.

Terre d'ambitions : quel type de troupeau avez-vous actuellement ?

J'éleve 95 vaches allaitantes charolaises avec des vêlages étalés de décembre jusqu'à avril pour une production de broutards, laitannes et vaches finies. Ce métier est extrêmement prenant et difficile où les contraintes sont de plus en plus nombreuses et complexes d'où l'importance de faire appel à la carte de services bovins.

Terre d'ambitions : qu'est-ce qui vous a convaincu d'adhérer au contrôle de performance ?

Mon père était déjà adhérent à Bovins Croissance et j'ai poursuivi ce service à mon installation. Les résultats de pesées me garantissent un suivi précis et régulier de mon élevage ce qui est à la fois très pratique et très important. De plus, le calcul de la valeur génétique des animaux est pour moi un outil de sélection des femelles. Je positionne également une pesée mi-août, j'ai ainsi des données précises pour la vente de mes broutards.

Terre d'ambitions : que pensez-vous des nouvelles prestations services justement ?

Les nouvelles prestations de Bovins Croissance offrent des avantages



supplémentaires et pour moi il est intéressant d'avoir un regard extérieur sur sa pratique d'élevage, un cadrage, car c'est bien connu, rien de pire que la routine ! C'est d'ailleurs de cette manière que l'on peut progresser et s'améliorer.

Terre d'ambitions : à quels services de la Chambre d'agriculture du Cher avez-vous fait appel en 2015, en quoi consistent-ils et que vous ont-ils apporté ?

En 2015, j'ai choisi deux services, à savoir le plan d'accouplement et l'aide à la ration hivernale. Pour être concis, le plan d'accouplement facilite le choix et la recherche d'un taureau approprié à ses vaches. Le

technicien établit des propositions d'accouplement pour les vaches de l'élevage en mettant en avant le fameux risque de consanguinité. Cela m'a donc permis de voir que, sur mon élevage, le risque de consanguinité allait rapidement devenir un souci et qu'il fallait être doublement vigilant sur le choix de mes futurs reproducteurs. Le bilan fait de mes stocks de fourrage (en paille, en foin, en enrubbage d'herbe, de maïs, en ensilage, en céréales et en pois) m'a quant à lui été très utile pour constituer une ration équilibrée sans autre achat supplémentaire. C'est important compte tenu du contexte de limiter les dépenses !

La transmission des entreprises agricoles

La transmission de son entreprise est une étape importante dans la vie d'un exploitant, il convient donc de bien la préparer. La Chambre d'agriculture propose aux agriculteurs une multitude de services pour anticiper et réussir ce cap.

POINT ACCUEIL TRANSMISSION (PAT)

La conseillère transmission vous informe sur l'ensemble des démarches à effectuer, les aides existantes... Elle vous oriente vers des experts selon votre situation et vos besoins.

POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI)

Un conseiller accueille, informe, oriente vers les partenaires compétents toute personne désireuse de devenir chef d'entreprise en agriculture, qu'elle débute dans sa vie professionnelle ou qu'elle souhaite modifier ses plans de carrière.

LE RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION (RDI)

Le Répertoire Départ Installation est un outil qui permet aux exploitants qui ne disposent pas de repreneur et qui souhaitent installer un jeune agriculteur d'être mis en relation.

DANS CE DOSSIER

LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES AGRICOLES

▶ page 5

LES DISPOSITIFS ET PRESTATIONS MIS EN PLACE

▶ page 6

LE REPÉRAGE DES ENTREPRISES AGRICOLES TRANSMISSIBLES

▶ page 7

LE REPÉRAGE DES ENTREPRISES VITICOLES TRANSMISSIBLES

▶ page 8

LE RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION

▶ page 9

LES PROBLÉMATIQUES DE LA TRANSMISSION

La transmission passe par l'accès au foncier. Certains agriculteurs souhaitent transmettre leurs entreprises, mais ne sont pas propriétaires de leurs terres. Or la transmission est étroitement liée à la cession du foncier. Dès lors, comment procéder face à cette situation, que l'on soit en entreprise individuelle ou en société ?

LA PRISE DE CONTACT ENTRE LE CÉDANT ET UN JURISTE

Posons les fondamentaux. La prise de contact avec un juriste a pour objectif de sécuriser l'accès au foncier. L'accès au foncier est un problème crucial. Le Code rural est clair sur ce point : pour céder son bail à un nouveau locataire, il faut l'accord du propriétaire. Un agriculteur locataire qui envisage de cesser son activité est, en effet, confronté à un problème : il n'a pas la main sur les terres. Selon l'article L. 411-35 du Code rural, toute cessation de bail est interdite, sauf dans deux cas : le bail cessible et la cession dans le cadre familial.

La plupart du temps, les propriétaires méconnaissent leurs droits. Les fermiers les ignorent aussi et les informations qui circulent en campagne ne reflètent pas la réalité. Avant de se dire « à combien je cède », il est donc sage de sécuriser l'accès au foncier. Le perdre équivaldrait à réduire à néant le projet d'installation et de transmission de l'exploitation. Le contact s'engage avec le service installation. Les conseillers et le juriste répondent aux questions liées à l'installation et à la cession. Pour le bon déroulement de la cession, la relation entre bailleur et futur preneur doit être cordiale. De nombreux points sont rappelés au propriétaire et au fermier qui cède. Un propriétaire qui loue ses terres peut toujours les vendre (même occupées). Et souvent, l'exploitant en place est prioritaire pour acheter.

Expliquer posément les tenants et les aboutissants calme généralement les désaccords et les tensions et permettent de trouver un accord entre les parties. Le dialogue tripartite entre la Chambre



d'agriculture, le fermier et le propriétaire a donc bel et bien son importance. Le but à long terme ? Que le foncier agricole continue d'être utilisé et demeure une source de production. Pour voir si un projet est viable et quels en sont les écueils, il est aussi important de se renseigner auprès d'un juriste, avocat, notaire...

LE RÔLE DE LA SAFER

Premier opérateur foncier dans la transmission d'exploitation agricole, la SAFER, en partenariat avec la Chambre d'agriculture souhaite optimiser et sécuriser la transmission pour le cédant et le repreneur. Selon Alexandre Julien, directeur du service départemental du Cher à la SAFER du Centre « Il est important de donner du sens à l'intervention des acteurs comme les SAFER et les Chambres d'agriculture, car l'intérêt est de transmettre une exploitation dans sa totalité. C'est permettre à des jeunes de reprendre une structure viable et finançable par les acteurs bancaires et d'assurer les règlements des futurs fermages aux propriétaires ! »

Pour plus d'informations :

Contactez Loïc Leroux
à la Chambre d'agriculture
Tél. : 02 48 23 04 00
Email : l.leroux@cher.chambagri.fr ■

LES DISPOSITIFS ET PRESTATIONS MIS EN PLACE

DISPOSITIFS D'AIDES CAP FILIÈRE BOVINS LAIT

Le programme régional d'aides CAP filière bovins lait a pour objectifs de définir les actions permettant de répondre aux enjeux de la filière bovin lait. Ainsi, l'accompagnement des éleveurs dans la gestion de leurs exploitations, l'amélioration de l'attractivité de l'élevage laitier pour favoriser l'installation et la transmission d'exploitations laitières sont des axes étudiés. À travers le CAP bovins lait, le Conseil Régional Centre-Val de Loire apporte ainsi son soutien à la filière à hauteur de 2 066 700 euros sur quatre ans. Ici se pose la question de la préparation de la transmission d'exploitation. Que ce soit pour les éleveurs indécis ou pour ceux qui souhaitent arrêter, la réflexion doit se faire rapidement pour pérenniser la production et investir.

Ainsi, le conseiller transmission va intervenir en binôme avec le conseiller technique. Leurs 3 appuis sur l'exploitation sont gratuits pour l'éleveur qui s'interroge sur le devenir de l'atelier lait. Le conseiller technique réalise un diagnostic global de l'exploitation pendant que le conseiller transmission aborde le répertoire à l'installation ou les contacts avec la SAFER. Certaines questions sont ainsi traitées comme : l'exploitation est-elle aux normes ? Quel est le potentiel des bâtiments ou de la salle de traite ?... Après un échange, un plan d'action est proposé, et son suivi étalé sur 12 à 24 mois. L'objectif : proposer cet appui transversal et innovant à 4 exploitants en 2016 et le dupliquer dans d'autres filières (ex. : Ambitions 2020). Ainsi, pour faciliter le renouvellement des générations, différents dispositifs existent comme les aides à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA).



AIDES A L'INSTALLATION ET À LA TRANSMISSION EN AGRICULTURE (AITA)

Afin d'assurer un renouvellement des générations notamment hors du cadre familial, les AITA permettent, la prise en charge partielle des frais d'audit destinée à encourager le cédant à réaliser un audit d'exploitation, étude économique ou diagnostic de reprise d'entreprise pour faciliter la démarche de transmission-installation. De plus, un stage préinstallation parrainage permet à un candidat intéressé par la reprise de travailler chez l'agriculteur qui envisage de cesser son activité pour en maîtriser l'outil. Un dossier administratif est à déposer auprès du conseiller transmission à la Chambre d'agriculture.

CONTRAT DE GÉNÉRATION- TRANSMISSION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Cette aide spécifique permet à l'exploitant agricole, âgé de 57 ans au moins, qui emploie un salarié ou un stagiaire hors du cadre familial, de pouvoir transmettre son exploitation agricole.

AUDIT D'EXPLOITATION

Il comprend une visite permettant de faire un état des lieux de l'exploitation, pour déterminer le potentiel économique de l'entreprise. Ce rapport permet une approche globale pour mener à bien la transmission. Pour les candidats à l'installation par le RDI, ce document leur permet d'avoir une vision globale de l'exploitation et de son environnement socio-économique.

ENTRETIEN CESSATION ACTIVITÉ/ ENTRETIEN TRANSMISSION EN SOCIÉTÉ (ECA/ETS)

Pour réussir la transmission de votre entreprise, il faut la préparer suffisamment en amont, y réfléchir, en parler en famille, et vous faire accompagner. Beaucoup de questions se posent comme que vais-je transmettre ? Quelle est la valeur de mon exploitation ? Comment optimiser la fiscalité (imposition, TVA, plus-value) ? À qui transmettre ?



AI-JE UN REPRENEUR DANS LE CADRE FAMILIAL OU NON ?

Ces décisions sur les biens à transmettre sont essentielles et nécessitent un accompagnement de spécialistes. Un entretien de cessation d'activité individuel est réalisé sur votre exploitation ou au bureau, il s'adresse aux agriculteurs qui préparent l'arrêt de leur activité agricole (2 à 5 ans). Un plan d'action personnalisé, un suivi sur les démarches à effectuer en tenant compte des délais et des différentes réglementations est fait. Les démarches administratives telles que DICAA (Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole), contrôle des structures, droits à primes animales, quota... font partie des éléments importants pour transmettre une unité économiquement viable. Dans le cadre d'une transmission sociétaire, il faut prévoir un accompagnement spécifique, des entretiens individuels et collectifs, permettent de clarifier les objectifs et les souhaits pour chacun des associés afin de prendre la meilleure décision.

GEHODES, OUTIL POUR OPTIMISER LES RESSOURCES HUMAINES

Une conduite technique efficace et une bonne gestion ne suffisent pas au bon fonctionnement d'une entreprise. Les relations humaines constituent également un facteur clé de réussite. C'est pourquoi les Chambres d'agriculture de la Région Centre ont développé le programme GEHODES (Gestion des HOMmes et Développement Économique et Social des entreprises) pour sensibiliser, accompagner et former les professionnels du monde agricole dans différents champs de compétences : gestion de l'emploi, accompagnement de projet...



LE REPÉRAGE DES ENTREPRISES AGRICOLES TRANSMISSIBLES

La Chambre d'agriculture et ses conseillers ont réalisé plusieurs repérages d'exploitations dans le Cher dont l'exploitant est amené à transmettre son activité dans les années à venir.

LE REPÉRAGE DU VIGNOBLE SANCERROIS

Pour l'avenir de l'AOC Sancerre « un vignoble de vigneron », la transmission d'exploitation est un enjeu déterminant. L'Union Viticole Sancerroise (UVS) s'est lancé un challenge : conserver un grand nombre d'exploitations de taille moyenne et de type familial. Ainsi, l'UVS a sollicité la Chambre d'agriculture afin d'établir la typologie des exploitations viticoles dont les chefs d'exploitation ont plus de 50 ans. Cette enquête permet d'appréhender la cessation d'activité et de sensibiliser ces viticulteurs à la transmission. Cette étude demandée en mai 2015 a permis d'obtenir des statistiques fiables sur le sujet, de communiquer une information objective et réaliste sur la complexité de la transmission de son exploitation et sur la nécessité d'anticiper la réflexion. Ainsi, après 6 mois d'enquêtes, les chiffres clés suivants ressortent : 3 600 ha de superficie répartis sur 14 communes classées en aire d'appellation AOC Sancerre. 2 903 ha correspondent à la superficie de production. Environ 160 viticulteurs ont été repérés. Parmi eux, 128 représentants, 117 entreprises, ont été rencontrés par les conseillers de la Chambre d'agriculture. 95 viticulteurs de plus de 55 ans, dont 56 souhaitant partir à la retraite dans les cinq prochaines années. Une grande majorité a déjà

un repreneur connu ou bien a indiqué que ses parts sociales seront reprises par les associés restants. Ce type de transmission va entraîner la modification des statuts des exploitants et de la main d'œuvre.

LE REPÉRAGE OVIN

Un repérage pour l'avenir de la filière ovine du Cher. L'interprofession ovine, agissant pour la filière régionale, poursuit, entre autres objectifs, celui de maintenir le nombre des élevages et des ateliers ovins en souhaitant favoriser le renouvellement des générations. Dans un contexte où le nombre d'éleveurs proches de la retraite est croissant se pose le problème du remplacement pour maintenir à la fois leur nombre et la production de viande ovine répondant à la demande. C'est un gage d'emploi pour eux-mêmes, pour les industries d'amont et d'aval, et pour l'occupation et l'utilisation du territoire. Le mouvement des départs a d'ailleurs déjà commencé, avec dans certains cas, l'abandon de l'atelier ovin faute de repreneurs intéressés. Et ce, même sur des unités importantes. Des initiatives de partenariat entre l'interprofession, les coopératives et les organisations agricoles, existent déjà tel que cap filière, mais pour développer de nouvelles actions plus en adéquation avec la transmission, un état des lieux doit être réalisé. Cet état des lieux se fait sous la forme d'un repérage mené

par la Chambre d'agriculture qui est mandatée par l'AREOC, il a débuté en avril 2016. Les éleveurs de plus de 50 ans seront enquêtés par un conseiller de la Chambre d'agriculture courant de l'été. Ils seront préalablement contactés par téléphone. De ce repérage, de nouvelles perspectives permettront de mettre en place des actions adaptées, répondant aux problématiques soulevées par les éleveurs. Des entretiens de cessation d'activité, des suivis de la transmission, et la recherche de repreneur le cas échéant, leur seront proposés pour les aider, les orienter et les conseiller dans la transmission de leur exploitation.

LE REPÉRAGE RÉGIONAL EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dans le cadre du plan Ambition Bio 2017, et du programme pour l'installation et le développement des initiatives locales, la préoccupation principale des professionnels porte sur le maintien des exploitations actuellement certifiées en Agriculture biologique. Notamment en ce qui concerne les agriculteurs qui approchent l'âge de la retraite. Le réseau des Chambres d'agriculture a été mandaté pour effectuer une opération de repérage des producteurs n'ayant pas de successeurs. L'objectif est d'identifier les exploitations à transmettre dans les prochaines années. Le repérage régional, le plus exhaustif possible concerne prioritairement les exploitations en agriculture biologique en âge d'envisager la transmission, notamment chez les producteurs de plus de 55 ans. Dans le Cher, 85 exploitants ont été recensés dont 64 qui ont plus de 55 ans. Ces repérages s'articulent autour de questionnaires et d'entretiens individuels. À l'issue de chaque repérage a lieu une restitution locale et une réflexion autour des besoins et actions à mettre en place.



Le repérage des entreprises viticoles transmissibles

Membre de l'Union viticole sancerroise (UVS), **Stéphane Cherrier** a repris le domaine de son oncle Paul Cherrier en 1999 à Verdigny. Il a sollicité la Chambre d'agriculture pour réaliser le repérage du vignoble sancerrois, une terre qu'il aime et qu'il veut défendre.

Terre d'ambitions : quelle est la problématique du secteur viticole sancerrois ?

On a voulu recenser les exploitations viticoles où les vigneronnes ont plus de cinquante ans, car une transmission qui se prépare à l'avance a toutes les chances de bien se passer. A contrario, et c'est prouvé, plus elle tarde, plus c'est alambiqué en raison de moult démarches. Non seulement du temps est perdu, mais en plus, le processus se fait vite et pas forcément bien. On le répète, la transmission du foncier, des bâtiments d'exploitation, etc. n'est pas simple. En général, pas mal de jeunes reprennent la suite de leurs parents, mais il y a aussi des exploitations privées de succession directe. Le but de ce repérage-enquête était de cibler les attentes des viticulteurs.

Terre d'ambitions : pourquoi avez-vous fait appel à la Chambre d'agriculture du Cher pour ce repérage de territoire et comment cela s'est-il passé ?

La Chambre d'agriculture est compétente en la matière, des repérages similaires ont déjà été effectués dans d'autres départements. De



plus, elle a opéré en toute neutralité et confidentialité. La collaboration a été efficace, bien ficelée. Différentes rencontres ont eu lieu entre la commission viticole, dont je suis responsable, et les conseillers transmission de la Chambre d'agriculture. Le questionnaire a été pensé en commun, avec le soutien d'une avocate pour être le plus précis possible. En mars dernier, les résultats récoltés jusqu'en février ont été dépouillés par la Chambre d'agriculture.

Terre d'ambitions : que ressort-il de ce questionnaire et quelles actions allez-vous engager suite à cela ?

On constate qu'il y avait une réelle demande d'aide de la part des viticulteurs, dans le domaine de la

succession. Concrètement, depuis avril où l'on a échangé avec une avocate spécialisée dans les baux ruraux, et au fil de toute cette année, nous allons organiser des rencontres entre les vigneronnes et les personnes à même de les renseigner sur la transmission. On va continuer encore et encore à informer. Car il ne faut pas perdre de vue que l'objectif avoué de l'Union viticole sancerroise est le maintien d'un maximum d'exploitations à taille humaine. Par ailleurs, ce territoire emploie entre 600 et 800 salariés.

LE RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION

Pour favoriser la transmission de son exploitation, des dispositifs ont été instaurés par l'État et la région. Parmi eux l'accès au foncier, les aides cap filières pour le maintien des filières, les aides Aita, le Répertoire Départ Installation...

Le RDI et son site de référence, www.repertoireinstallation.com, est un outil de mise en relation géré par les Chambres d'Agriculture dans le cadre de leur mission de service public. Il aide les agriculteurs en phase de cessation d'activité et sans successeur, dans leur recherche d'un repreneur ou d'un associé et s'adresse également aux candidats porteurs de projets en recherche d'exploitation, de foncier et/ou d'association.

Après avoir défini ensemble l'offre d'exploitation, les modalités de transmission et le profil du candidat recherché, la Conseillère du RDI mettra en relation cédant et candidats dont le projet est le plus en adéquation possible avec l'attente de chacun.

VOUS RECHERCHEZ UN REPRENEUR OU UN ASSOCIÉ

Après entretien, la conseillère en charge du RDI fera le point sur le projet de cessation d'activité, une offre sera rédigée et publiée sur le site du RDI. Pour assurer la reprise dans les meilleures conditions, une expertise de l'exploitation sera demandée et un audit d'exploitation ou une étude économique sera proposée.

VOUS RECHERCHEZ UNE EXPLOITATION

Après un entretien pour faire le bilan sur les attentes du candidat à l'installation, et inscription du candidat au RDI, la conseillère diffusera le projet dans les départements choisis par le candidat et lui proposera les offres correspondantes. Elle facilite les premiers échanges et s'assure que tous les aspects de la transmission sont abordés. Lorsqu'une mise en relation débute, les différents dispositifs et outils pour accompagner les cédants sont proposés : stages de parrainage, accompagnement spécifique. Au-delà de la mission du service public, l'équipe des conseillers Transmission Installation proposeront des prestations d'accompagnement facilitant la construction jusqu'à l'aboutissement du projet.

Pour plus d'informations :

Contactez Rosa Lamouroux
à la Chambre d'agriculture
Tél. : 02 36 08 70 74

Email : r.lamouroux@cher.chambagri.fr ■

Rencontre avec Christian Bardin

Agriculteur et éleveur caprins à Ivoy-le-Pré, **Christian Bardin** a fait appel à la Chambre d'agriculture pour traiter les questions de la transmission.



Terre d'ambitions : pourquoi avez-vous choisi le Répertoire Départ Installation ?

À la base, je pensais que mon fils allait reprendre dans sa totalité l'exploitation familiale qui appartenait à mes parents et où j'avais passé 60 ans de ma vie... Finalement il n'a souhaité garder que 66 ha sur la centaine existante pour agrandir sa propriété. Je trouvais dommage, entre autres, de ne pas pérenniser l'élevage caprin, la production fromagère et la vente de lait à la fromagerie Triballat. Comme il n'y avait pas de repreneur, et que l'exploitation possédait la trentaine d'ha suffisants pour fournir foin et céréales, j'ai opté pour le RDI qui a joué le rôle de médiateur et qui a présenté le candidat dont le profil répondait le plus à ma demande.

Terre d'ambitions : comment s'est préparée votre transmission et que vous a apporté la Chambre d'agriculture ?

Je m'étais préparé en faisant expertiser mon bien, y compris le matériel agricole, afin de présenter un dossier

cohérent. La conseillère transmission de la Chambre d'agriculture quant à elle, a très bien cerné les choses. J'ai eu les renseignements concernant ma cessation d'activité. Après avoir élaboré ensemble l'offre, elle l'a inscrit au RDI pour qu'elle soit diffusée. La Chambre d'agriculture a réalisé l'étude économique, mettant à disposition plusieurs conseillers et techniciens pour instruire le dossier. Pour moi cela a été très satisfaisant, car cela m'a permis de transmettre au juste prix et en toute sécurité, de trouver, comme je dis, l'équilibre entre le juste et le raisonnable.

Terre d'ambitions : comment avez-vous sélectionné les candidats repreneurs, et comment s'est déroulée la transmission ?

La Chambre d'agriculture a proposé plusieurs candidats, suite aux différentes mises en relations et visites de la ferme, j'ai choisi une famille. Il s'agit d'un couple et de deux enfants dont le fils est scolarisé au lycée agricole. Ils se sont installés à Ivoy-le-Pré en septembre dernier, un an et demi après leur première visite. Ils ont eu un coup de cœur pour les lieux et connaissent bien le milieu agricole. En plus d'une école de fromagerie et d'une spécialisation caprine, la dame est venue faire des stages en juillet et août 2015. Je l'ai encouragée, rassurée... Elle sait qu'elle peut me demander des conseils en cas de besoin. J'ai vraiment l'impression d'une transmission de confiance, comme à un membre de la famille.

Les agromatériaux le chanvre et le miscanthus

Encore peu connues, ces cultures sont de plus en plus crédibles pour faire leur entrée dans le paysage agricole local.

Un challenge que relève un groupe d'agriculteurs du département et pour lequel la Chambre d'agriculture s'investit.



Les cultures intéressent de plus en plus d'agriculteurs qui souhaitent se diversifier et ajouter de nouvelles couleurs à leur palette. Leurs qualités ? Sur le plan environnemental, ce sont des cultures peu exigeantes en intrants, ce qui en fait des solutions potentielles pour protéger les zones à enjeu environnemental fort, comme les Aires d'Alimentation de Captages (AAC). Sur le plan économique, ces cultures intéressent des marchés peu conventionnels, qui ont le mérite de ne dépendre que très peu de l'évolution des cours mondiaux.

Mais finalement, pour l'agriculteur, c'est sur le plan agronomique que ces cultures apportent de vraies nouveautés. Le miscanthus, c'est simple : une plante pérenne qui ne demande que deux années de désherbage, avant de prendre racine pour... 20 ans. Quant au chanvre c'est une plante annuelle qui ne demandera finalement aucune intervention particulière entre son implantation (début mai) et sa récolte (septembre-octobre). Le chanvre va travailler pour la parcelle, puisqu'il va la nettoyer et l'aérer (pivot racinaire « fasciculé »), ce qui fait qu'elle peut remplacer le colza ou le tournesol en tête de rotation.

Dans le cher, une vingtaine d'ha de chanvre viennent d'être semés en 2016 et le miscanthus est représenté par une poignée de producteurs pour un total d'environ 60 ha.

Cependant, malgré un potentiel de développement important, « Ces filières ne sont pas encore suffisamment structurées pour le moment, et on a encore affaire à des marchés de niche », résume Florent Brac de la Perrière, conseiller en développement local à la Chambre d'agriculture du Cher.

Les débouchés concernés sont très variés, surtout pour le chanvre : plasturgie (aviation, transport automobile, etc.), bâtiment (isolation, rénovation), paillage (animal et végétal). La graine est égale-

ment valorisée en raison de la composition très intéressante de son huile : alimentation (animale, humaine), ou encore dans la cosmétique. Les bonnes caractéristiques du chanvre lui permettent d'apporter une plus-value technique sur ces différents marchés, et donc d'être assez bien placé en termes de prix.

Pour que la culture de chanvre soit vraiment intéressante économiquement, il faut arriver à vendre toutes les parties de la plante : la paille d'une part, qu'il faut « défibrer » pour obtenir la laine et la chènevotte, ainsi que la graine, ou chènevis, d'autre part. Bien entendu, il n'est pas possible pour le moment de vendre la totalité de la production à un seul et même acheteur (en tout cas localement). Mais les marges peuvent vite devenir intéressantes lorsque l'on se préoccupe de la commercialisation.

Pour le miscanthus, c'est un peu différent. C'est grâce aux quantités importantes de biomasses produites à l'ha que la culture est intéressante économiquement. Les débouchés actuels de la culture sont le paillage (animal et végétal) et la combustion (en vrac ou en pellets).

Le chanvre et le miscanthus, en tant que pourvoyeurs de matériaux d'origine agricole, ont donc un bel avenir devant eux. On sait aujourd'hui les produire, on arrive à les transformer et ils représentent de vrais atouts sur le plan technique. S'il faut encore travailler sur la structuration des filières et sur le développement des débouchés, ces deux cultures n'en restent pas moins des cultures à très fort potentiel.



Les agriculteurs ont besoin de travailler ensemble, d'affiner leurs réflexions, de mutualiser certains aspects



CHANVRE ET MISCANTHUS : LE RÔLE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Le potentiel que représentent les cultures de chanvre et de miscanthus éveille de la curiosité, voire de l'intérêt, chez bon nombre d'exploitants » explique Florent Brac de la Perrière, conseiller en développement local à la Chambre d'agriculture. Mais faire « cavalier seul », même pour un exploitant pionnier de la thématique, c'est trop compliqué. Un animateur peut favoriser toutes ces démarches, en aidant les exploitants à se rapprocher de ceux qui ont déjà de l'expérience, à prendre du recul, à créer une dynamique. Cela permet d'avancer progressivement dans les différentes étapes pour aboutir, si le potentiel et l'intérêt se confirment, à l'émergence d'une filière locale.

« À partir d'un petit groupe de personnes intéressées, constitué à l'automne 2015, nous avançons dans la réflexion. Aujourd'hui, plusieurs agriculteurs ont entamé des essais pour apprendre à connaître la culture de chanvre. Côté miscanthus, des essais sont également en cours depuis 3 ans sur des parcelles de l'AAC du Porche, près de Bourges ». En parallèle, le conseiller prospecte pour affiner la connaissance des marchés potentiels du département. « Si les agriculteurs se montrent intéressés pour continuer, nous devons également trouver ensemble des solutions pour mettre en commun du matériel, des moyens de stockage ou encore une partie de la commercialisation ». La création d'une structure adaptée, associative ou coopérative par exemple, peut se montrer utile à moyen terme pour favoriser cette structuration.

Tout l'enjeu de ces nouvelles productions tient dans l'équilibre à trouver entre la notion de filières locales, qui permettent de maintenir la valeur ajoutée sur le territoire, et des solutions clé en main, certes plus confortables, mais qui nécessitent d'exporter les productions à l'extérieur de la région et d'en limiter les intérêts économiques.

Pour la petite histoire, la France comptait 176 000 ha de Chanvre en 1850... et 600 en 1960. La production nationale aurait tendance à se stabiliser autour de 10 000 ha depuis 4 à 5 ans, mais pourrait aussi, qui sait, exploser à nouveau dans les années à venir...

Pour plus d'informations :

Contactez Florent Brac de la Perrière
à la Chambre d'agriculture
Tél : 02 48 23 04 41
Email : f.brac@cher.chambragri.fr ■

Une diversification de production

Agriculteur à Soye-en-Septaine, **Denis Jamet** a développé sur son exploitation les cultures de chanvre et de miscanthus.



Terre d'ambitions : pourquoi vous êtes-vous récemment orienté vers les cultures de chanvre et de miscanthus ?

Cela répond à trois objectifs. Premièrement, le facteur économique : ces nouvelles filières étant moins soumises aux fluctuations des matières premières. Deuxièmement, le facteur agronomique : le chanvre permet de développer une nouvelle culture printanière et de limiter le salissement des parcelles. Troisièmement :

l'aspect sociétal. Le miscanthus, un demi-hectare cultivé sur la commune de Plaimpied et par extension sur la zone de captage d'eau de la Ville de Bourges, représente une piste de solution, sans apport de nitrates pour protéger le captage.

Terre d'ambitions : diversifier, augmenter le nombre de cultures, c'est donc un atout ?

Oui absolument. De plus, avec le chanvre, on entre aussi dans une dynamique de groupe, et c'est d'ailleurs dans ce contexte que la Chambre d'agriculture joue pleinement son rôle. Le circuit court est également intéressant et ajoute un intérêt environnemental. Pour le miscanthus par exemple, il faudrait trouver des débouchés à 10 km autour de la plantation et non pas à l'autre bout de la France.

Céréaliier à Ainay-Le-Vieil, **Michel Lacombe** a développé la culture du miscanthus sur son exploitation en 2006.



Terre d'ambitions : comment est née l'idée de planter du miscanthus en 2006 et qu'en est-il aujourd'hui ?

Cette année-là, j'ai commencé à réfléchir sur les énergies renouvelables et à la façon de produire des granulés pour poêle. J'ai débuté avec un demi-hectare de miscanthus. J'en ai aujourd'hui 7,5 ha destinés essentiellement au paillage de plantations des bâtiments avicoles, et à des chaufferies à biomasse. Le dernier débouché concerne la fabrication d'aliment pour bétail, le miscanthus ayant un

apport fort en cellulose. Résultat, tout mon stock est écoulé depuis janvier dernier. J'ai aussi le projet de faire de la litière domestique pour les animaux de compagnie.

Terre d'ambitions : dans votre cas, quel rôle a joué la Chambre d'agriculture ?

La Chambre d'agriculture est un médiateur. Je me suis lancé dans mon projet avec la FDGEDA et ai ensuite été mis en relation avec différents acteurs qui travaillaient ou qui souhaitaient travailler sur la thématique. Administrateur au sein de la SCIC Berry Énergies Bocage (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), travaillant sur le maintien du bocage et le développement du bois comme énergie renouvelable, elle pourrait également servir de support au développement du miscanthus.

EN BREF...

MARCHÉ DE L'ARBRE ET DU JARDIN

La Chambre d'agriculture du Cher a organisé son deuxième marché de l'arbre et du jardin, destiné au grand public. Cette manifestation a réuni des pépiniéristes et des spécialistes du jardin et a été l'occasion de présenter, entre autres, des ateliers sur la biodiversité, les techniques alternatives aux produits phytosanitaires ou l'apiculture. Près de 900 visiteurs ont bravé le temps maussade et ont compris que la Chambre d'agriculture avait une action d'animation territoriale qui dépassait le champ strict agricole.

 Pour plus d'informations :

 Rendez-vous sur www.cher.chambagri.fr

RENDEZ-VOUS TECH & BIO À LA FERME DES BORDES

La ferme expérimentale des Bordes, située à Jeu-les-Bois dans l'Indre, propose depuis de nombreuses années des journées techniques pour présenter les résultats de ses travaux expérimentaux sur la gestion des fourrages et la conduite des troupeaux allaitants. Cette exploitation expérimentale est coanimée par Arvalis et le réseau des Chambres d'agriculture et bénéficie des soutiens réguliers du Conseil régional, de l'État et de l'Europe. Le 16 juin 2016, un rendez-vous a été donné à l'ensemble des éleveurs de la région dans le cadre d'une journée sous le « label » Tech & bio, qui valorise les techniques bio et alternatives, performantes pour tous.

 Pour plus d'informations :

 Rendez-vous sur www.rdv-tech-n-bio.com

UNE AMBITION AGRICOLE POUR LE CHER

La Chambre d'agriculture du Cher et le Conseil départemental du Cher ont édité un document commun pour partager une ambition pour l'agriculture du Cher. Cette contribution a été présentée le 10 mai 2016 lors des assises sur l'agriculture que le Conseil régional Centre-Val de Loire a organisées à Bourges. Cette contribution peut être consultée sur le site de la Chambre d'agriculture www.cher.chambagri.fr



**Chambre d'agriculture
du Cher**

Z.A. du Détour du Pavé
2701, route d'Orléans
18230 Saint-Douchard
Tél. : 02 48 23 04 00
Fax : 02 48 65 18 43

Email : accueil@cher.chambagri.fr

